

[Consultations publiques du MTECT] Confirmation du dépôt d'un commentaire sur le site des consultations publiques

Boîte de réception

Robot Consultations Publiques - SG/DNUM/UNI/DETN/GPBCW/PPCW <robot-consultations-publiques.cseco@developpement-durable.gouv.fr> 23 sept.
2025 10:50

Bonjour,

vous avez déposé un commentaire sur le site des consultations publiques du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

<https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>
au sujet de la consultation **Projet de stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte**

Date et heure du dépôt : le 23/09/2025 à 10:50

Titre de votre commentaire : **Quelle méthode, quelles solutions pour Ault, commune perchée sur la falaise?**

Votre commentaire :

Association Ault Environnement (aault.environnement.80460@gmail.com)

La commune d'Ault perchée sur la falaise a subi une stratégie littorale établie en 2012 sans aucune concertation avec la population dans le cadre de l'appel à projets Cousin. La relocalisation prévue en 5 ans de 84 maisons du front de mer, pourtant protégées aux trois quarts par une digue, et pas menacées par l'érosion avant 50 ou 100 ans, ne s'est heureusement pas réalisée. Ce projet fut un fiasco faute d'un débat public qui aurait permis de mettre en évidence l'absence de pertinence de la stratégie, faute de programme d'actions rendant possible une telle stratégie dans le temps, faute de solutions juridiques et financières et faute de consentement de la population qui s'est vigoureusement opposée dès qu'elle a été informée par la presse en 2013. Dans ce cas, la sensibilisation aux risques organisée par les pouvoirs publics pour l'acceptation par la population de choix faits et imposés par ceux qui pensent avoir le savoir, la légitimité et le pouvoir n'est pas un outil d'intelligence collective mais un instrument inefficace de conditionnement des pensées et des comportements.

Le projet de stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte soumis à consultation en septembre 2025 parle en long et en large d'association de la population, de concertation, de coconstruction, de processus collaboratifs pour l'élaboration de stratégies locales. Mais aucune règle du jeu, aucune contrainte, aucune méthode (telle que la charte de participation du public du ministère de l'environnement) ne garantit l'évolution de la culture des décideurs et des professionnels à leur service pour « l'implication des habitants et des usagers du littoral à la prise de décision » comme le dit le projet de stratégie nationale.

Le projet de stratégie nationale ne prévoit pas de solutions financières claires et certaines, mais seulement l'engagement d'une réflexion sur les outils financiers. Le champ d'application de la taxe GEMAPI devrait être clarifié. La solidarité des territoires non littoraux avec le littoral devrait exister. Le fonds Barnier se révèle inutilisable pour l'érosion côtière (interprétation de la loi Barnier par le Conseil d'état et le Conseil constitutionnel en 2019) mais l'Etat ne l'a pas appliqué de la même manière dans la Somme et la Seine-Maritime, ce qui maintient le flou. Il n'y a donc pas de solution financière dédiée à l'érosion côtière.

Le projet de stratégie nationale ne propose pas de méthode et d'exemples pour concevoir dans certains sites une évolution dans le temps de la stratégie, entre d'une part entretien ou renforcement des défenses face à la mer et d'autre part adaptation et repli (logique d'amortissement des investissements publics et privés antérieurs et futurs, coûts d'entretien, désenclavement et accessibilité des sites urbanisés, coûts induits par l'abandon d'ouvrages de protection, aménagements successifs du sentier du littoral au fil du recul du trait de côte...). Quels moyens humains l'Etat mobilisera-t-il pour accompagner les réflexions et les prises de décision locales et nationales dans des délais raisonnables, sans bloquer toute action publique ou privée pendant des années ?

Le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Ceci est un mail automatique suite à votre dépôt de commentaire sur le site des consultations publiques du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.